

# ISO

ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

## RECOMMANDATION ISO R 233

### SYSTÈME INTERNATIONAL POUR LA TRANSLITTÉRATION DES CARACTÈRES ARABES

1<sup>ère</sup> ÉDITION

Décembre 1961

#### REPRODUCTION INTERDITE

Le droit de reproduction des Recommandations ISO et des Normes ISO est la propriété des Comités Membres de l'ISO. En conséquence, dans chaque pays, la reproduction de ces documents ne peut être autorisée que par l'organisation nationale de normalisation de ce pays, membre de l'ISO.

Seules les normes nationales sont valables dans leurs pays respectifs.

Imprimé en Suisse

Ce document est également édité en anglais et en russe. Il peut être obtenu auprès des organisations nationales de normalisation.

## HISTORIQUE

La Recommandation ISO/R 233, *Système international pour la translittération des caractères arabes*, a été élaborée par le Comité Technique ISO/TC 46, *Documentation*, dont le Secrétariat est assuré par le Nederlands Instituut voor Documentatie en Registratuur (N.I.D.E.R.) pour le compte du Stichting Nederlands Normalisatie-instituut (NNI).

Les travaux relatifs à cette question furent entrepris par le Comité Technique en 1956 et aboutirent en 1959 à l'adoption d'un Projet de Recommandation ISO.

En avril 1959, ce Projet de Recommandation ISO (N° 353) fut soumis à l'enquête de tous les Comités Membres de l'ISO. Il fut approuvé par les Comités Membres suivants :

Allemagne	Israël	Roumanie
Autriche	Italie	Royaume-Uni
Chili	Japon	Suède
Espagne	Norvège	Suisse
France	Nouvelle-Zélande	Tchécoslovaquie
Hongrie	Pays-Bas	Yougoslavie
Inde	Pologne	

Trois Comités Membres se sont déclarés opposés à l'approbation du Projet :

Belgique, Danemark, U.S.A.

Le Projet de Recommandation ISO fut alors soumis par correspondance au Conseil de l'ISO qui décida, en décembre 1961, de l'accepter comme RECOMMANDATION ISO.

NOTE INTRODUCTIVE  
SUR LES  
PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA TRANSLITTÉRATION

La translittération est l'action de représenter les caractères ou les signes d'un alphabet par ceux d'un autre alphabet, mais cette note ne concerne que la translittération, dans l'alphabet latin, d'alphabets non latins. En vue des travaux de documentation, l'exigence principale est de permettre la reproduction de textes écrits en alphabets non latins au moyen de machines ou autres outils ne comportant que les caractères de l'alphabet latin, et quelques signes supplémentaires (diacritiques, etc.).

Il s'agit de représenter des caractères ou des signes et non des sons; c'est ce qui distingue la translittération de la transcription. Il s'agit de représenter les signes tels qu'ils sont écrits, plutôt que selon leur valeur phonétique ou étymologique. En général, la translittération peut et doit être automatique, afin d'être exécutable par toute personne capable d'identifier la langue dans laquelle le texte original est écrit. Le texte translittéré doit pouvoir être rétabli dans ses caractères originaux par toute personne ayant une connaissance suffisante de la langue dans laquelle il est écrit\*.

Elle ne devrait comporter aucune ambiguïté: le même caractère ou signe doit être rendu toujours de la même façon et en principe un signe d'un alphabet ne doit correspondre qu'à un seul signe de l'autre ou des autres. L'emploi de deux lettres pour rendre un seul signe n'est admis que lorsque l'alphabet latin n'offre pas de possibilité raisonnable de faire autrement (par exemple, dans l'alphabet cyrillique III, dans l'alphabet grec Ψ), et en employant alors un groupe de deux lettres qui ne permette aucune équivoque.

Des signes diacritiques seront ajoutés lorsque ce sera nécessaire; mais on veillera à utiliser le moins possible les signes ne se trouvant pas, par exemple, sur le clavier des machines à écrire comportant des caractères latins.

---

\* Pour l'arabe, qui s'écrit habituellement d'une façon incomplète (sans voyelles), la translittération ne peut être automatique, à moins qu'elle ne se fasse à partir d'un texte complété par les voyelles et autres signes habituellement omis. Il en résulte que l'opération de translittération exige une bonne connaissance de l'arabe, avec recours, s'il y a lieu, aux dictionnaires pour les indications de vocalisation.

**SYSTÈME INTERNATIONAL  
POUR LA TRANSLITTÉRATION DES CARACTÈRES ARABES**

1. CONSONNES

N°	Caractères arabes	Translittération en caractères latins	N°	Caractères arabes	Translittération en caractères latins
1	ء	voir Note 1	16	ض	d
2	ا	voir Note 2	17	ط	t
2a	آ	ā à l'initiale; 'ā en autre position	18	ظ	z
3	ب	b	19	ع	c
4	ت	t	20	غ	g
5	ث	ṭ	21	ف (ب)*	f
6	ج	ǧ	22	ق (ف)*	q
7	ح	ḥ	23	ك	k
8	خ	ḫ	24	ل	l
9	د	d	25	م	m
10	ذ	ḍ	26	ن	n
11	ر	r	27	ه	h
12	ز	z	27a	ة	voir Notes 8 et 13
13	س	s	28	و	w (voir aussi N° 31 et Notes 1, 3 et 14)
14	ش	š	29	ي	y (voir aussi N° 32 et Notes 1, 3 et 14)
15	ص	ṣ			

\* Les caractères qui figurent entre parenthèses représentent la graphique maghrébine.

## 2. VOYELLES ET DIPHTONGUES

N°	Caractères		Caractères		Caractères		Caractères		
	arabes	latins	arabes	latins	arabes	latins	arabes	latins	
30	اَ	a	اَ	ā	اَ، اِ، اِ	an	voir Note 10		
31	اُ	u	اُ	ū	اُ	un		اُ	aw
32	اِ	i	اِ	ī	اِ	in		اِ	ay

## 3. AUTRES SIGNES CONVENTIONNELS

N°	Désignation arabe	Caractères arabes	Translittération
33	sukūn	◌ْ	n'apparaît pas dans la translittération
34	šadda <sup>h</sup>	◌ّ	rendu par le redoublement de la consonne
35	hamza' al-waṣl (alif waṣla <sup>h</sup> )	◌ٓ	voir Notes 9 et 11

## A. NOTES GÉNÉRALES

Notes	Caractères arabes	Position	Translittération	Exemples
1	Hamza <sup>h</sup>	a) à l'initiale b) à l'initiale  c) en autre position d) ا, ي, و portant le hamza <sup>h</sup>	n'est pas translittéré peut être rendu par <u>'</u> , lorsqu'il est nécessaire de le distinguer du hamza' al-waṣl voir Notes 9 et 11 rendu par <u>'</u>  ne sont pas translittérés	amīn 'amīn  fu'ād  ra'ā, li'am, su'al
2	Alif	à valeur uniquement orthographique	n'est pas translittéré voir N° 2a) et 30 et Notes 9 et 11	mi'a <sup>h</sup> ; fa'alū
3	ي et و	avec šadda <sup>h</sup> , même lorsqu'ils suivent les voyelles u et i, respectivement	toujours translittérés ww et yy	bawwāb, quwwād bayyā <sup>c</sup>
4	ال	a) article défini  b) dans ahadtu et mots similaires	assimilé avec lettres « solaires »: د ث ت ض ص ش س ز ر ذ ن ل ط ظ l'assimilation n'est pas marquée	aš-šams <sup>u</sup>
5	Trait d'union		utilisé en translittération pour séparer des éléments grammaticalement différents à l'intérieur d'une unité graphique arabe, notamment le nom est séparé de l'article et/ou des particules wa-, fa-, ta-, bi-, li-, ka-, la-, sa- et a-	wa-bi-šaraf
6	Lettres suivantes utilisées en arabe pour représenter des sons non arabes:  پ چ ر ف پ ث گ		translittérées comme suit:  p č ž  v g	

B. NOTES SUR LA TRANSLITTÉRATION AVEC I<sup>°</sup>RĀB

Notes	Caractères arabes	Position	Translittération	Exemples
7	Terminaisons flexionnelles	a)  b) dans les noms de racines à radicale finale faible	peuvent être notées en lettres supérieures  le n seul est supérieur	bayt <sup>u</sup> , bayt <sup>un</sup>  qādi <sup>n</sup> ; ma <sup>na</sup> <sup>n</sup>
8	Tā' marbūta <sup>h</sup> ( ة )		rendu par un t supérieur	al-madīna <sup>tu</sup> ; madīna <sup>tu</sup> ān-nabiyy <sup>i</sup> ; ṣalā <sup>tu</sup> <sup>n</sup>
9	Alif wasla <sup>h</sup>		translittéré par sa voyelle originelle surmontée d'un signe de brève indiquant que la voyelle ne se prononce pas <i>mais sans alif:</i>	bi-ihtimām <sup>i</sup> ...; wa-ūktub; bayt <sup>u</sup> āl-malik <sup>i</sup> ; mina ān-nās <sup>i</sup>  mini bnih <sup>i</sup>